

Instance représentant la société civile, le Conseil de Développement présente dans chaque Agglomag' des enjeux qui concernent de près les habitants du pays viennois.

Coup de pouce citoyen

Le Conseil de Développement a lancé au cours du 1^{er} semestre 2013 le dispositif coup de pouce citoyen.

Laurent Lardy, membre du CDD, nous présente cette nouvelle action qui vise à soutenir certaines initiatives des habitants du territoire.

Agglomag' : Pouvez-vous en quelques mots nous rappeler en quoi consiste le Coup de pouce citoyen ?

Laurent Lardy : Le Coup de pouce citoyen est un soutien financier apporté à des projets portés par une ou plusieurs personnes. Nous tenons beaucoup à l'idée de faciliter l'accès au financement pour des personnes sans qu'elles soient contraintes de s'organiser en association. Le Conseil de Développement, et plus particulièrement la commission participation citoyenne a envie de favoriser l'émergence de projets portés par les habitants.

... favoriser l'émergence de projets portés par les habitants

Agglomag' : Pouvez-vous préciser le type de projet attendus par le CDD ?

Laurent Lardy : Ces projets doivent concerner le lien social, le développement durable ou la citoyenneté. Ils doivent aussi « irriguer le territoire » ce qui signifie qu'ils toucheront un nombre de personnes conséquent. Nous souhaitons soutenir des projets qui auront valeur de partage. Il est important de redire que ces projets peuvent être à l'initiative d'un groupe de personnes désireuses de développer sur le territoire une idée qui servira à d'autres. Nous espérons avoir des initiatives originales et innovantes, comme par exemple des actions favorisant le

développement des jardins ouvriers, le compostage ou encore des idées pour encourager l'utilisation des modes doux, du vélo et le covoiturage. Cette liste n'est qu'indicative et je suis persuadé que nous recevrons des projets auxquels nous n'avions pas pensé au préalable. La commission participation citoyenne a à cœur de soutenir des initiatives qui illustrent à la fois le vivre ensemble et le développement durable.

Agglomag' : Ces projets doivent-ils s'inscrire dans la durée ?

Laurent Lardy : C'est une question importante. Les projets peuvent en effet s'inscrire dans la durée et avoir une certaine pérennité. Dans ce cas-là, il faut bien comprendre que le Coup de pouce qui est d'un montant maximum de 800 € (la participation est calculée sur un montant maximum de 80% du montant nécessaire à la réalisation du projet) ne sera alloué qu'une seule fois. Il peut aussi s'agir d'initiatives ponctuelles. Sur cette question, le CDD est très ouvert.

Agglomag' : Comment doivent procéder les personnes intéressées ?

Laurent Lardy : Il faut retirer un dossier. Celui-ci se trouve sur le site internet du Conseil de développement, il peut aussi être retiré à ViennAgglo. Il m'est même arrivé d'être interpellé à la sortie de l'école de mes enfants par des personnes intéressées. Les membres de la commission sont toujours fiers de parler du Coup de pouce.



... à l'initiative d'un groupe de personnes désireuses de développer sur le territoire une idée qui servira à d'autres.

Agglomag' : Les délais de réponse aux candidatures sont-ils longs ?

Laurent Lardy : Nous organisons régulièrement des jurys et nous le faisons en fonction du nombre de dossiers reçus. Dans tous les cas, nous avons le souci d'être le plus rapide possible afin de ne pas freiner les initiatives.



➔ Plus d'info :

Pour en savoir plus sur le Coup de Pouce Citoyen et le Conseil de Développement : cdd.viennagglo.fr